

## Burkina Faso : vers une nouvelle politique nationale de sécurité alimentaire

Tinga Ramdé (secrsa.bf@fasonet.bf) et Stéphane Degueurce (stephane.degueurce@wfp.org)

**L**E BURKINA FASO révisé actuellement sa stratégie de sécurité alimentaire. Tinga Ramdé (Conseil national de sécurité alimentaire) et Stéphane Degueurce (Pam) évoquent les enjeux et objectifs de cette stratégie, ainsi que les outils développés par l'État pour lutter contre l'insécurité alimentaire.

► Tinga Ramdé est le Secrétaire exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire (CNSA) du Burkina Faso.

► Stéphane Degueurce est chargé de mission « Sécurité alimentaire et nutritionnelle » auprès du bureau du Programme alimentaire mondial (Pam) basé à Ouagadougou.

► Les éléments de l'encadré s'appuient sur l'étude réalisée par Action contre la Faim : « Réconcilier l'agriculture et la nutrition — Étude de cas sur les politiques agricoles et la nutrition au Burkina Faso » (juillet 2013).

**GDS :** Pourquoi vous êtes-vous engagés dans une révision de la stratégie de sécurité alimentaire du Burkina Faso ?

**TINGA RAMDÉ :** Cette stratégie était en place depuis plusieurs années et notre contexte évolue vite. Avant les années 1990, l'État était très impliqué dans l'encadrement de la production agricole du pays. Puis, avec les programmes d'ajustements structurels, il s'est désengagé de l'agriculture, pour laisser la place au secteur privé. Ce désengagement n'était pas forcément une mauvaise chose, mais il a été insuffisamment préparé et trop radical. Les crises que l'on a connues nous l'ont montré. À partir de ces évolutions, des acquis et des insuffisances de notre stratégie nationale de sécurité alimentaire, nous avons élaboré une nouvelle politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN).

**GDS :** Quelles sont les limites de la stratégie de sécurité alimentaire de ces dernières années ?

**TR :** Elle est trop axée sur le conjoncturel. La nouvelle politique fait le pont entre l'urgence et le développement pour que l'on cesse de jouer aux sapeurs pompiers. Nous devons permettre aux populations de mieux résister aux crises et de moins dépendre des interventions d'urgence. Censées rester ponctuelles, les aides sont devenues systématiques et ont créé une certaine accoutumance : même quand les récoltes sont bonnes, on nous demande de distribuer des vivres. Nous voulions également élaborer un cadre d'intervention cohérent, intégrant les différents aspects de la sécurité alimentaire : climatiques, environnementaux, économiques, nutritionnels, socio-culturels, etc.

**GDS :** Quels outils utilisez-vous actuellement pour lutter contre l'insécurité alimentaire conjoncturelle ?

**TR :** Avec la participation des structures de l'État, de nos partenaires et de la société civile, nous élaborons et mettons en œuvre un plan de soutien aux populations vulnérables. Le premier plan de réponses a été élaboré en 2012 et son bilan est plutôt positif : nous sommes venus en aide à 1,8 million de personnes, sur les 2 millions que nous voulions toucher. La crise a pu être contenue. Nous avons donc décidé d'élaborer chaque année un plan de réponses, adapté à la situation. Cette année, comme les récoltes ont été bonnes, nous insistons davantage sur des opérations de résilience et sur la frange de la population qui a besoin d'une aide permanente. Nous concentrons nos efforts sur la mise en place d'aides conditionnelles, comme des programmes « vivres contre travail » ou « vivres contre formation technique », et sur des travaux de

réhabilitation des sols, pour permettre aux ménages de reconstruire leurs moyens d'existence.

**GDS :** Qui finance ce plan de réponses ?

**STÉPHANE DEGUEURCE :** L'État et ses partenaires. Le plan de réponses est une photographie des besoins en début d'année, réalisée sur la base des résultats provisoires de la campagne et réactualisée dans le temps. Il fournit une vision commune et partagée sur le nombre de populations à soutenir, les zones à cibler, les modalités d'intervention à mettre en œuvre dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition ainsi que les financements à mobiliser. Il permet de mieux coordonner les programmes des différents acteurs impliqués, même s'il est vrai qu'il reste encore des marges de progrès à ce niveau là. Comment prendre en compte tous les programmes et projets mis en œuvre par l'État, qui ne sont pas toujours capitalisés au niveau du Secrétariat exécutif du CNSA ? Comment intégrer également tous les projets mis en œuvre par les organisations des Nations unies, les ONG nationales et internationales et les organisations de la société civile, projets dont on ne connaît parfois même pas l'existence ? Comment être certain que les bénéficiaires de ces programmes ou projets soient bien les personnes ciblées par le plan ? Au niveau des régions, nous ne disposons pas encore de dispositifs tout à fait fonctionnels pour jouer pleinement ce rôle d'identification des besoins et de coordination des activités conduites sur le terrain. Nous cherchons actuellement à renforcer le rôle de ces régions, à la fois sur les questions de l'évaluation de l'insécurité alimentaire, de suivi-évaluation des réponses et de définition des besoins et du ciblage.

**GDS :** Quelles actions concrètes l'État met-il en place pour lutter contre l'insécurité alimentaire ?

**TR :** Pour les réponses d'urgence, l'État intervient avec des ventes à prix social et des distributions gratuites de vivres. Sur les questions de réhabilitation, de nombreux programmes de transferts monétaires sont mis en place par les partenaires, en dehors des périodes de soudure ou de crises. En ce qui concerne la nutrition, l'État mène un travail de suivi et d'analyse. Des enquêtes Smart<sup>1</sup>, financées en grande partie et pilotées par l'État sont réalisées chaque année. Mais les actions concrètes en faveur de la nutrition sont entièrement financées et mises en œuvre par les partenaires.

1. Enquêtes rapides d'évaluation de la situation nutritionnelle chez les enfants de moins de 5 ans.

**GDS:** L'État a-t-il prévu d'élargir ses moyens d'intervention pour lutter contre l'insécurité alimentaire ?

**SD:** La PNSAN recense les moyens d'intervention nécessaires pour lutter de façon cohérente contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. L'État réfléchit par exemple à la mise en place de filets sociaux qui seraient de nature préventive, plutôt que réactive. Ces filets ne seraient pas conçus comme des mécanismes d'urgence déclenchés suite à une crise, mais plutôt comme des systèmes visant à éviter que les populations ne tombent dans la pauvreté au moment de la soudure<sup>2</sup>. Il existe déjà de tels filets sociaux au Burkina, mis en place par le Pam et les ONG avec l'appui des communautés locales. Il s'agit de programmes « argent contre travail » ou de transferts monétaires pouvant bénéficier à des populations qui ne sont pas en mesure de travailler. L'objectif actuel est de mettre en place un partenariat entre l'État et ces acteurs présents sur le terrain. Car si l'État ne dispose pas toujours des ressources humaines et financières nécessaires pour mettre en œuvre directement des actions sur le terrain, il se doit de coordonner et de suivre ces actions. À l'heure actuelle, nous travaillons sur une initiative

2. Lire p. 27-29.

pilote impliquant l'État et l'ensemble des acteurs de terrain reconnus dans la mise en œuvre de filets sociaux. Nous devrions parvenir à finaliser ce pilote d'ici la fin de l'année, avec une mise en œuvre en 2014.

**GDS:** Comment s'effectue le ciblage des populations vulnérables ?

**TR:** En 2012, les populations se sont ciblées elles-mêmes. Elles ont constitué un comité interne, composé d'élus locaux, de chefs coutumiers et de chefs de quartier. Ce comité a établi une liste au niveau de chaque localité, établissant les populations devant prioritairement bénéficier d'une aide. Malheureusement, nous ne pouvons pas capitaliser ce processus car aucun document n'a enregistré le déroulement du ciblage. Cette question du ciblage constitue un véritable défi. Aujourd'hui, nous arrivons à évaluer les populations à risque par région. Mais nous ne savons pas qui sont précisément ces personnes vulnérables. Une réflexion est en cours sur la méthodologie de ciblage des personnes vulnérables. Sa mise en œuvre opérationnelle devrait nous permettre d'avoir une liste nationale des personnes vulnérables réactualisée périodiquement. Une fois validée au niveau de chaque localité, cette liste nationale sera une grande avancée pour le ciblage. ■

## Le Programme national du secteur rural (PNSR)

CE PROGRAMME est le document politique de référence du secteur rural au Burkina Faso, pour la période 2011-2015. Il intègre et remplace les nombreuses politiques et stratégies préexistantes, qui couvraient un grand nombre de thématiques (agriculture, irrigation, élevage, pêches, forêts, eau, assainissement, environnement, etc.).

Le programme 1.5 du PNSR vise la prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles. Il concerne essentiellement le travail du Conseil national pour la sécurité alimentaire (CNSA). Créé en 2003, le CNSA est le dispositif interministériel de coordination de la sécurité alimentaire. Il est présidé par le ministre de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire (Masa). Rattaché directement au ministre et coordonné par un Secrétariat exécutif (SE/CNSA), il rassemble des représentants de plusieurs ministères.

Suite à la crise alimentaire de 2012, le rôle du SE/CNSA a été renforcé. Son mandat comprend le suivi et la mise en œuvre des décisions du CNSA, l'élaboration et le suivi du plan opérationnel de soutien aux populations vulnérables ainsi que la coordination des réponses et aides alimentaires de différents organes gouvernementaux. Il a également été chargé de définir et de mettre en œuvre la Stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA) qui vient d'être révisée pour devenir la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN). Cette PNSAN a été adoptée le 25 octobre 2013. Sa mise en œuvre devrait avoir lieu au tout début de l'année 2014, après la définition d'un plan d'action et de son budget.

### Les 5 axes du Programme national du secteur rural (PNSR) (et les allocations budgétaires prévisionnelles pour la période 2011-2015, en milliards de francs CFA)

<b>Axe 1</b>	<b>Amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaires</b>	<b>586</b>	<b>43 %</b>
	Programme 1 : Développement durable des productions agricoles	166	12 %
	Programme 2 : Amélioration de la productivité animale et de la compétitivité des produits animaux	105	8 %
	Programme 3 : Amélioration de la santé animale et renforcement de la santé publique vétérinaire	27	2 %
	Programme 4 : Développement durable de l'hydraulique agricole	248	18 %
	Programme 5 : Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles	40	3 %
<b>Axe 2</b>	<b>Promotion de l'économie rurale</b>	<b>87</b>	<b>6 %</b>
<b>Axe 3</b>	<b>Développement durable et gestion des ressources naturelles</b>	<b>260</b>	<b>19 %</b>
<b>Axe 4</b>	<b>Amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie</b>	<b>300</b>	<b>22 %</b>
<b>Axe 5</b>	<b>Développement du partenariat entre les acteurs du monde rural</b>	<b>143</b>	<b>10 %</b>
<b>Budget prévisionnel total 2012-2015</b>		<b>1 377</b>	<b>100 %</b>